



[Visualiser la page source de l'article](#)

« Une bombe à retardement »

l'Expert

« Une bombe à retardement »

Frédéric Coquet, Vireux-Molhain (Ardennes)

« Entre 2021 et 2022, les dépenses en termes de transports sanitaires, hors taxis, effectués par les ambulances ont augmenté de 5 %. En 2023, on serait visiblement à plus 7 % même si les chiffres restent à consolider. Ce ne sont pas les dirigeants des sociétés d'ambulances qui décident du mode de facturation mais la Sécurité sociale. L'accès aux soins devient une véritable bombe retardement », dénonce Frédéric Coquet, vice-président de la Chambre nationale des services d'ambulance, le syndicat le plus représenté au sein de la profession des ambulanciers et lui-même chef d'entreprise dans les Ardennes. Les ambulances coûtent 5,7 milliards d'euros à la Sécurité sociale : 2,2 milliards pour les ambulances et VSL (900 millions d'euros rien que pour les VSL). « Il y a quelques années, nous avons déjà rédigé un livre blanc mais aujourd'hui le CNSA a rédigé un plaidoyer pour une refondation de la profession d'ambulancier, explique son vice-président. En 2023, les ambulanciers de la Marne ont effectué 5439 transports d'urgence pré-hospitalière. « Dans les Ardennes, un département beaucoup plus rural que la Marne, ce chiffre passe à 6383 », insiste Frédéric Coquet « Les ambulanciers ne doivent pas être les oubliés du futur chantier de la cinquième branche de la Sécurité sociale. Il faut réinventer le transport non urgent dans le but de consolider la permanence de soins et de veiller à l'accompagnement du grand âge par des professionnels de santé. »



007LlpX_FNVyQ00Lj343Tjh5dR4EVJzXwFhk_0AOHVpqiLGr2NuEpMGm_rAKk0betJSIJGSLA6fQ3oEnHbdwYmFk